

**AMIP**

**Revue de presse hebdomadaire  
n°197**

**Semaine : du 05 juillet au 09 juillet 2010**

**Cette revue de presse est réservée exclusivement aux membres de l'AMIP pour usage interne**

### **Le soir du 08/07/10**

#### **Essais cliniques : Baddou sous les feux de la critique**

**Le ministère de la santé a bloqué les autorisations des essais cliniques  
Une situation qui met à mal les promoteurs et les sociétés de recherche  
Perte de contrat, risque de chômage... voire fermeture des entreprises de recherche**

Yasmina BADDOU continue de nourrir la polémique. Depuis quelques mois, son département a bloqué les autorisations pour la réalisation des essais cliniques des médicaments. Des dossiers de promoteurs sont en stand-by et attendent toujours le feu vert du ministère pour faire aboutir leurs projets, qui mobilisent des investissements lourds, et dont tout retard signifie des pertes d'argent colossales. Quelles sont les raisons d'une telle décision ?

### **La vie éco du 09/07/10**

#### **Pharmaciens : enfin le droit de changer la prescription du médecin**

**Le ministère de la santé est favorable à l'institution du droit de substitution dans le cadre de la promotion du médicament générique**

**En contrepartie, il veut ramener à 10% la marge sur le princeps et maintenir celle relative au générique à 30%**

**Les médecins demandent à ce que la présence effective du pharmacien dans l'officine soit contrôlée**

C'est à une vieille requête des pharmaciens d'officines que le ministère de la santé s'apprête à répondre. Depuis une vingtaine d'années, et avec l'apparition des premiers difficultés financières dans le secteur, ces derniers ont en effet réclamé de pouvoir disposer d'un droit de substituer aux médicaments prescrits par un médecin, un autre aux effets similaires, soit en raison de la non disponibilité du produit prescrit, soit pour une raison de coût...

### **Le canard libéré**

#### **L'AMO ou comment soigner les apparences**

Le torchon brûle entre la ministre de la santé Yasmina BADDOU et les médecins regroupés au sein du collège syndical national des médecins spécialistes du secteur privé. Au point que les membres de cette association ont appelé, lors de leur assemblée générale tenue le 25 juin à Casablanca, à l'unanimité un déconventionnement collectif de l'AMO. Quelque 343 spécialistes ont voté cette résolution...